



**Avenant n°1 à la Décision d'agrément n°2020/08 SSTI AIST 84  
du DIRECCTE PACA du 14 décembre 2020**

Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Provence-Alpes-Côte d'Azur soussigné ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Jean-philippe BERLEMONT, à l'emploi de Directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 01 avril 2021 ;

**Vu** la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (champ travail-chef du Pôle travail) publiée au recueil des actes administratifs spécial le 06 juillet 2021 sous le numéro R 93-2021-07-01-00006 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-françois DALVAI, directeur régional adjoint, responsable du Pôle politiques du travail ;

**Vu** le Code du travail et notamment la quatrième partie, Livre VI, Titre II relatif aux services de prévention et de santé au travail ;

**Vu** l'agrément quinquennal délivré au service de santé au travail interentreprises AIST 84 par décision du Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 14 décembre 2020 et notamment son article 5 sollicitant information du Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et des Solidarités des modifications susceptibles d'impacter l'organisation et le fonctionnement du service notamment dans le cadre du projet immobilier GARANCE ;

**Vu** les consultations notamment de la Commission de contrôle et de la Commission médico-technique sur le projet immobilier GARANCE et ses conséquences en matière d'organisation et de fonctionnement du service de santé au travail interentreprises AIST 84 ;

**Vu** l'inauguration le 20 septembre 2021 des nouveaux locaux, au 40 rue François 1<sup>er</sup> – CS 10187 - 84 000 Avignon, du siège social de l'AIST 84 et du nouveau centre médical Avignon –Garance regroupant les quatre anciens centres médicaux d'Avignon Courtine, Agroparc, Centre-ville et Fontcouverte ;

**Vu** les arrêtés des 18 septembre 2020 et 08 juillet 2021 qui attribuent au Docteur DALM Catherine, médecin inspecteur du travail à la DIRECCTE de Nouvelle -Aquitaine devenue DREETS Nouvelle-Aquitaine le 01 avril 2021, l'intérim du poste de médecin inspecteur du travail à la DIRECCTE PACA devenue DREETS PACA le 01 avril 2021 ;

**Vu** l'avis du médecin inspecteur du travail, par intérim, du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Voies et Délais de recours :

Cette décision peut faire l'objet dans les deux mois à compter du jour de sa notification :

- D'un recours hiérarchique devant la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion –  
Direction Générale du Travail – Sous-direction des Conditions de Travail, de la Santé et de la Sécurité au Travail- Bureau de la Politique et des Acteurs de la Prévention CT1  
39-43 Quai André Citroën – 75902 PARIS Cedex 15
  
- D'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille sis 22-24  
rue Breteuil – 13006 MARSEILLE  
La décision contestée doit être jointe au recours.

Attention la communication de pièces d'un volume égal ou supérieur à 5MO doit faire l'objet d'envois séparés car le serveur de la Dreets n'est pas dimensionné pour recevoir ce volume de pièces.

« Des données personnelles, utiles à l'accomplissement des missions de l'inspection du travail, sont enregistrées dans le traitement WIKI'T. Ce traitement est nécessaire à l'exécution des missions d'intérêt public qui nous sont confiées. Les agents du système de l'inspection du travail, les inspecteurs du travail de l'agence de sureté nucléaire et les agents habilités de la direction générale du travail ou du ministère de l'agriculture peuvent y avoir accès. Les données pourront être transmises à des tiers lorsque l'exercice des missions ou des obligations légales le prévoient.

Dès lors que les données personnelles citées dans ce courrier vous concernent directement, conformément aux dispositions relatives au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : [dgt.dasc1@travail.gouv.fr](mailto:dgt.dasc1@travail.gouv.fr). Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies> »